

N°397

du 24
Mai
2011



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Santé/Traitement du
paludisme chez les enfants

**L'OMS
recommande
l'Artesunate
injectable**

Fiscalité des entreprises au Togo

L'improductive taxe sur les salaires va enfin disparaître à l'échéance 2012

Sur les principaux
marchés de Lomé

**Le chinard
fumé a franchi
la barre**



Gilbert F. Houngbo, Premier Ministre

Promotion
du genre

**Un avant projet de
loi a été validé en
faveur des femmes**

Face au trafic maritime de plus en plus important

**Se prémunir contre
les pollutions par
les hydrocarbures**

** Il est prévu jusqu'à 89 770 000 unités de compte de
dédommagement en cas de pollution.*

Au-delà du mal institutionnel, matériel et financier

**Toujours de fortes intrusions de
civils et militaires dans des
procédures en cours à la Justice**

Repères

L'ITIE et son application en Afrique occidentale

Un atelier régional sur la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) dans les pays francophones d'Afrique, s'est tenu du 18 au 20 mai à Lomé. Cette rencontre conjointement organisée par la Banque Mondiale et le secrétariat international de l'ITIE a regroupé des délégués de Madagascar, du Tchad, Sénégal, de la Guinée-Bissau, du Togo, ainsi que des experts du Niger, du Congo et d'Europe. Elle a permis aux délégués des différents pays de s'approprier les principes et critères de mise en œuvre l'ITIE pour une gouvernance efficace des ressources minières. Ce rendez-vous de Lomé a été une aubaine pour les participants de partager les expériences, défis et contraintes liées à l'application des principes et exigences de l'ITIE. Ces assises envisagent également d'amener ces pays à surmonter les obstacles liés à la mauvaise gestion de ces ressources et garantir une bonne transparence dans leur exploitation afin qu'elles contribuent de façon significative au bien-être des populations et au développement économique des Etats. L'atelier s'est intéressé notamment à l'état des lieux de l'ITIE au niveau mondial, sa mise en œuvre et les expériences acquises au Niger ainsi qu'au rôle et fonctionnement des groupes multipartites. Il a également examiné les priorités et principaux défis à relever et établi un plan de travail et une stratégie de communication pour la réussite de l'ITIE en Afrique. Ces défis souvent sources des conflits en Afrique sont la mauvaise redistribution des retombées générées par les ressources naturelles, l'absence d'un système d'information performant, la corruption, la méconnaissance des conventions et normes internationales des industries extractives, le manque de programme de développement des localités qui regorgent les ressources minières, etc.

Convention entre la douane et BAT

L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique (ACTA) et l'Alliance Nationale des Consommateurs et de l'Environnement (ANCE) se sont insurgées contre une convention de partenariat signée le 28 avril entre l'administration des douanes togolaises et la firme British Américain Tobacco (BAT) au cours d'une conférence de presse le mercredi 18 mai à Lomé. La rencontre a permis d'éclairer la presse sur le contenu de l'article 5.3 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la Lutte Anti-Tabac (CCLAT) relatif à la non ingérence de l'industrie du tabac dans l'élaboration des politiques nationales de lutte contre le tabac. En effet, la firme BAT a organisé un atelier les 28 et 29 avril à Lomé sur le commerce illicite des produits du tabac, au cours duquel elle a signé une convention de partenariat avec l'administration des douanes togolaises. Le secrétaire exécutif de l'ACTA, Ebeh Kodjo s'est dit indigné par ce revirement de situation par l'Etat après la ratification de la CCLAT en 2005 et l'adoption de la loi portant production commercialisation et consommation du tabac et de ses produits dérivés au Togo par l'Assemblée nationale le 29 décembre 2010. Pour le directeur des programmes de l'ANCE-Togo, Kogbé Yaovi, cette situation est inacceptable pour les activistes de la lutte anti-tabac et ce partenariat doit être annulé. L'ACTA est une organisation régionale créée à Durban en Afrique du Sud le 19 novembre 2008 et dont le siège est basé à Lomé. Elle est composée de 140 organisations membres réparties dans 36 pays de la région Afrique de l'OMS. L'ANCE est créée le 3 septembre 1999 et compte 26 ONG et associations.

M.A./ATOP

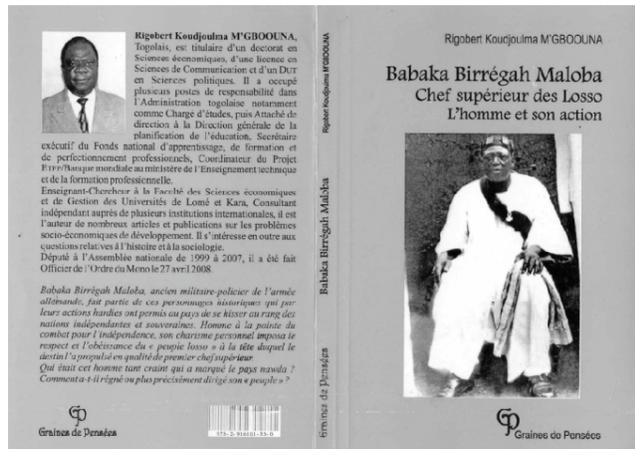
Vient de paraître

Une biographie du chef supérieur Babaka Birregah Maloba

Les éditions Graines de pensées viennent de faire paraître un ouvrage qui pourrait être digne d'intérêt pour les historiens et pour tout ceux qui s'intéressent à l'histoire du Togo ou plus précisément des rôles joués par

politique dans leur histoire, met en évidence la difficulté de la tâche à assumer par M. Babaka Birregah Maloba.

Résumé de la quatrième de couverture : " Babaka Birregah



les chefs traditionnels dans l'accession du pays à l'indépendance, dans l'un ou l'autre des camps qui se sont opposés à cette époque.

Babaka Birregah Maloba, Chef supérieur des Losso, l'homme et son action, est écrit par Rigobert Kouadjouma M'Gououna, enseignant-chercheur aux universités de Kara et de Lomé. Ancien député du RPT lors de 1999-2007, Rigobert Kouadjouma M'Gououna est aussi un gendre du chef Babaka Birregah Maloba. Mais cela n'enlève aucun mérite à son travail qui est une incursion dans la vie d'un ancien soldat de l'armée coloniale allemande, plus tard intronisé chef supérieur des "Losso" par les Français. En réalité, les Losso ne sont pas une ethnie au Togo. Généralement on désigne sous ce vocable les Lamba et les Nawdeba. Etre désigné, en fait, imposé, chef supérieur de ces deux groupes ethniques, qui ne connaissaient pas une telle situation

Maloba, acien militaire policier de l'armée allemande, fait partie de ces personnages historiques qui par leurs actions hardies ont permis au pays de se hisser au rang des nations indépendantes et souveraines. Homme à la pointe du combat pour l'indépendance, son charisme personnel imposa le respect et l'obéissance du "peuple losso" à la tête duquel le destin l'a propulsé en qualité de chef supérieur.

Qui est cet homme tant craint qui a marqué le pays nawda ? Comment a-t-il régné ou plus précisément dirigé son "peuple". Il paraît qu'il s'agit d'un personnage controversé, les avis de ses administrés divergeant sur sa chefferie.

L'auteur Rigobert Kouadjouma M'Gououna est enseignant chercheur à la Faculté des sciences économiques et de gestion des universités de Kara et de Lomé. Il fut aussi député de l'Assemblée nationale de 1999 à 2007.

Cinéma

Un cinéaste timide honoré pour "L'Arbre de Vie"

Terrence Malick, cinéaste américain au statut presque mythique, a remporté dimanche la récompense suprême d'un 64e Festival de Cannes dont la compétition aura été particulièrement relevée.

"L'Arbre de Vie" ("The Tree of Life") était le seul film représentant les Etats-Unis dans la course à la Palme d'or, un cas de figure qui était également valable l'an passé. Déjà attendue en 2010, cette œuvre aura eu besoin d'un an de plus pour rallier la Croisette et subjuguer une partie des festivaliers.

La critique a en effet été divisée à son sujet, y compris en Europe, pour un cinéaste que l'on compare souvent, par sa stature dans le Septième Art, à Stanley Kubrick.

Depuis sa projection lundi dernier, "L'Arbre de Vie" n'avait pourtant pas cessé d'être évoqué comme l'un des plus sérieux prétendants à la Palme d'or.

Mais face à lui, la concurrence était rude. "Nos décisions ont été difficiles à prendre dans tous les domaines mais il faut bien faire des choix", a déclaré le président du jury, Robert de Niro, en conférence de presse. "Cela n'enlève rien aux films qui n'ont

pas eu de prix", a-t-il ajouté.

"La Piel que habito", de Pedro Almodovar, "Sleeping Beauty", premier film de l'Australienne Julia Leigh, "Pater", d'Alain Cavalier, ou



Terrence Malick

encore "Habemus Papam", de Nanni Moretti, ont ainsi figuré parmi les films susceptibles d'obtenir une récompense dans les discussions des neuf membres du jury.

Comme il fallait s'y attendre, Terrence Malick n'était pas là pour venir chercher la Palme. Mais il était bien venu sur la Croisette lundi dernier pour la projection officielle de son film, comme l'a dit à TV Festival le délégué général Thierry Frémaux.

Ce dernier a expliqué que le cinéaste avait reçu une "standing ovation" mais que les caméras avaient été mises au sol pour qu'il ne soit pas filmé.

A paraître

A l'ère des internautes de F. Gakpara en juillet prochain

L'humoriste Frédéric Gakpara, ex directeur du centre culture Denyigba, qui a annoncé vouloir consacrer sa vie à la politique et à d'autres expériences professionnelles, publier un ouvrage de fiction (?) en juillet prochain, d'après une information diffusée sur le site mediatogo.info.

Gakpara est déjà auteur d'une pièce de théâtre : La Charcuterie de la République. Voici un extrait du prochain livre.

« A l'heure où le progrès scientifique et technologique prend une propension descendante à éradiquer les peines existentielles de l'Homme, la parfaite robotisation de la vie, induirait-elle, le parfait bonheur de l'Homme ? La marche vers un machinisme intelligent et absolu de la civilisation, protégerait-elle l'Homme du déclin de sa race ? La maladie, la faim, l'injustice, les troubles affectifs, les guerres, les cataclysmes naturels, la mort ;... ces perpétuelles affres de l'Homme, trouveraient-elles, un jour, remède dans une éprouvette ? En quoi l'Homme a-t-il réellement progressé ces derniers siècles ? En humanisme ou en bestialité ? En droiture ou en criminalité ? En altruisme ou en



Frédéric Gakpara

égotisme ? Pour ainsi conclure, la Sagesse ; avance-t-elle au rythme de la révolution technologique du nouveau monde ? Ou devrions-nous, pour ce faire, en venir aux Humains Génétiquement Modifiés ? Aux périls imprédictibles d'une telle initiative, ne serait-il pas plus humble, plus réfléchi et plus pragmatique, d'appeler plutôt à la rescousse le Scientifique qui a inventé la Vie ?

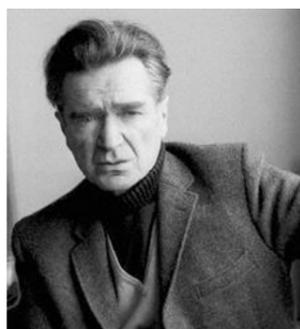
En me perdant aux entrelacs de toutes ces interrogations, mon entreprise littéraire futuriste s'est trouvée, ma seule illumination, pour traverser cet avenir angoissant et en donner ma caricature. Ah, j'ai failli m'oublier ! Je suis Frédéric GAKPARA, ... candidat au transhumanisme. »

Kiosque

Cioran par le Magazine Littéraire

Le numéro 508 du Magazine littéraire est consacré au philosophe Cioran d'un pessimisme déroutant, presque mortel. Ce chantre du désespoir, du pessimisme et du scepticisme, qui avait dit un jour que la France est une nation morte, de même que la Russie, et qu'en Europe on ne peut compter que sur une résurgence de l'Allemagne (des billesées), reste tout de même d'une grande profondeur philosophique. Aussi ce numéro 508 est il recommandable à lire.

À contre-courant de la plupart des philosophies, l'œuvre d'Emil Cioran nous apprend que le désespoir, l'angoisse et le désarroi valent mieux que l'insatiable et ennuyeuse quête du bonheur. À l'occasion de son centenaire, Le Magazine littéraire revient sur cet écrivain qui préféra l'instabilité des "idées noires" aux conforts de la béatitude. Point de salut chez l'auteur du Précis de décomposition, mais une vitalité



Cioran

puisée dans l'accablément, grâce à laquelle peuvent germer un lyrisme et un sens de l'humour que l'on aurait tort de chasser de son œuvre.

A lire aussi dans ce numéro l'enquête sur littérature et philosophie, inséparables sœurs ennemies.

D'origine roumaine, Cioran est mort en juin 1995 à Paris. Quelque peu antisémite voire fasciste, il finit par abandonner ces idéologies extrêmes pour réfuter tout pouvoir à la philosophie de changer le monde.

Repères

La cour des comptes du Togo

Le premier président de la Cour des Comptes du Togo, Takpandja Lalle a fait le bilan des activités menées depuis la mise sur pied de cette Cour le jeudi 19 mai à Lomé, au cours d'une conférence de presse sur le thème "A la découverte de la Cour des Comptes". Depuis le début des activités formelles, la cour a fait des travaux surtout dans les trois chambres et adressé des notes à 112 sociétés sur leur état financier mais seulement 81 ont répondu. Actuellement la cour étudie 8 d'entre elles. Le premier président a indiqué que la cour a élaboré un programme de formation portant sur le contrôle de gestion, de la comptabilité publique et privée, l'informatique, l'adoption, l'exécution et le contrôle du budget. La Cour des comptes, selon M. Lalle est créée le 24 septembre 2009 par la constitution du 14 octobre 1992 et la loi organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement. Elle est composée d'un premier président, des présidents de chambre; des conseillers maîtres, des conseillers référendaires et d'auditeurs. Les membres de la cour des comptes ont la qualité de magistrat et sont irrévocables pendant la durée de leur mandat qui est de six ans renouvelable une seule fois. Seuls peuvent être élus ou nommés à la cour des juristes de haut niveau, des inspecteurs des finances, des inspecteurs du trésor, des impôts, des économistes-gestionnaires et des experts comptables ayant une expérience de quinze ans au moins. La cour procède à toutes études de finances et de comptabilité publique qui lui sont demandées par le gouvernement ou par l'Assemblée nationale. Elle assure aussi la vérification des comptes et celle de la gestion des collectivités publiques, établissements publics, entreprises publiques ainsi que des institutions de sécurité sociale et de tous les organismes à caractère public quel que soit leur statut juridique ou leur dénomination prochain.

Pour une bonne navigation aérienne dans la CEDEAO

La deuxième réunion des directeurs généraux de l'aviation civile, des aéroports ainsi que ceux des services de navigation et des compagnies aériennes de l'espace CEDEAO s'est tenue du 17 au 19 mai à Lomé. Au cours de cette rencontre, les experts ont examiné le niveau de réalisation du plan d'action d'Accra signé par les Etats et la commission de la CEDEAO. Il s'agira également de consolider les acquis par la création d'un comité du transport aérien de la CEDEAO et de mettre en place des obligations de service public pour permettre aux compagnies de desservir toutes les capitales des Etats membres et de mieux résister à la concurrence extérieure. Les acteurs ont défini les axes nécessaires au développement du transport aérien dans les domaines de la réglementation économique et technique, le renforcement des liaisons aériennes directes et la coopération entre les compagnies. Les participants ont débattu sur le cadre réglementaire et institutionnel du transport aérien, les services de navigation aérienne, la construction et la gestion des aéroports de même que sur le développement des compagnies des Etats membres de la CEDEAO. Le commissaire chargé des infrastructures de la CEDEAO, Célestin Talaki a rappelé les contraintes liées au développement harmonieux du secteur. Il s'agit entre autres, de l'insuffisance des ressources financières et des liaisons aériennes entre les capitales des Etats, le morcellement des compagnies, le coût élevé des billets et de la détérioration de la qualité des infrastructures aéroportuaires. M. Talaki a émis le vœu que les compagnies se fédèrent pour plus de dynamisme.

M.A./ATOP

Directeur de la Publication **Hugue Eric JOHNSON**

 Directeur de la Rédaction **Jean AFOLABI**

 Rédaction **Sylvestre DJOKEH, Hervé AGBODAN, Maurice AFERI, Pater LATE, Kossiwa TCHAMDJA, Koffi SOUZA, Alan LAWSON, Abel DJOBO, Tony FEDA**

 Service photographie **Roland OGOUNDE**

 Dessin-Caricature **LAWSON Laté**

 Graphisme **BOGLAG.**

 Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

 Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

 Siège: Wuiti - Nkafu

 Tél: 261 35 29 / 905 94 28

 e-mail: patrie006@yahoo.fr

 Casier N° 60 / M.P.

 Imprimerie: St Laurent

 Tirage: 2500 exemplaires

Au-delà du mal institutionnel, matériel et financier

Toujours de fortes intrusions de civils et militaires dans des procédures en cours à la Justice

Sylvestre D.

« C'est une analyse sans complaisance des problèmes de notre administration de la justice et du fonctionnement des différentes juridictions ». Ce sont les termes du conseil des ministres du 18 mai, à la suite d'une communication du ministre de la Justice. Il n'est pas un secret que l'appareil judiciaire togolais est grippé depuis des années au point que le justiciable ne se retrouve plus dans sa justice. Souvent, il faut être riche ou avoir de « longs bras », c'est-à-dire des relations, pour s'en sortir. Vite et calmement. Et c'est dans ce dernier cas que le droit sort par les fenêtres. Dans les faits, il est connu que des caciques du pouvoir actuel gèrent les réflexes du juge depuis leur maison ou bureau, que des opposants utilisent leurs services pour obtenir, à leur guise, gain de cause. Mais il arrive aussi que des militaires fassent intrusion pour faire dicter son droit au juge en charge du dossier. Le plus inquiétant en est que tout ceci a lieu alors même que la procédure judiciaire est encore pendante. Du coup, les convocations, les confrontations, les enquêtes, l'enrôlement du dossier et le procès sont régulièrement repoussés au grand dam de la partie adverse qui, elle, est démunie. L'autre manifestation est qu'une décision rendue ne connaît jamais d'application. Et on se demande jusqu'à quand, à peu près six ans après le démarrage du programme national de modernisation de la justice en août 2005. Dans une autre parution, L'UNION relayera les résultats obtenus à ce jour.

En attendant, le cabinet de Me Tchalam Tchitchao aligne, au rang des problèmes liés aux ressources humaines, les interventions intempestives de certaines personnes civiles et militaires dans les procédures pendantes devant les juridictions qui nourrissent en partie le trafic d'influence et la pieuvre qu'est la corruption, l'intrusion des magistrats du parquet et des personnels de la police judiciaire dans les affaires civiles, avec des menaces sur la liberté d'aller et venir des citoyens qui se traduisent en réelles détentions dans beaucoup de cas malheureusement, en dépit des textes et au détriment du règlement rapide et efficace des affaires pénales dont ils ont effectivement la charge. En plus, au ministère lui-même et dans les juridictions, on manque des cadres de direction et des personnels techniques et d'appui. Dans le corps judiciaire (magistrats, greffiers, avocats, notaires, huissiers, commissaires priseurs, agents et officiers de police judiciaire, etc.), le contrôle disciplinaire et déontologique fait grandement défaut. Au même moment, la paresse et la désinvolture sont très répandues, ce qui fait naître des piètres décisions.

Au plan matériel et financier, la justice est toujours en manque d'équipements et de moyens

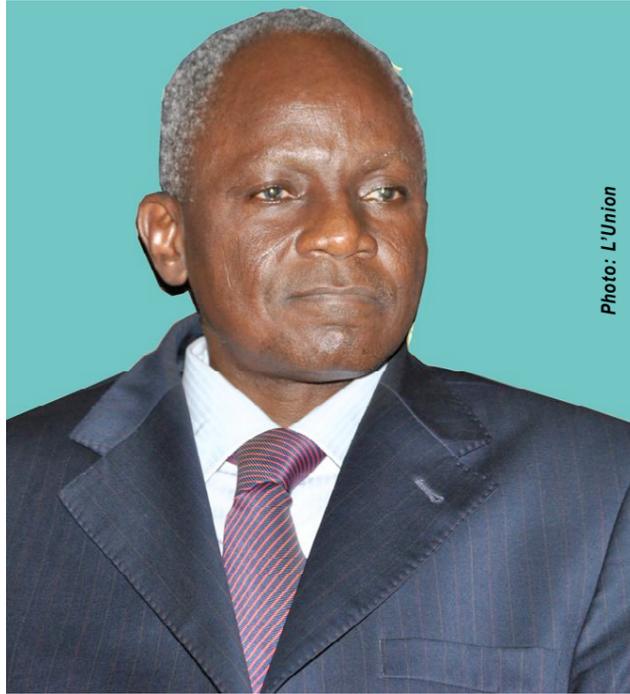


Photo: L'Union

Me Tchalam Tchitchao, Ministre de la Justice

logistiques (fournitures, matériels de bureau, ...). Le fonctionnement normal du système est sérieusement affecté à ce jour. Aussi l'absence de ressources complémentaires empêche-t-elle de parachever les projets du programme national de modernisation de la justice (PNMJ) en cours et d'en entamer d'autres.

En institutionnel, on ne peut non plus manquer de dire. Le blocage dans l'adoption de certains des projets de textes, avec l'actuelle Constitution en l'état, met l'institution judiciaire dans une situation intenable, confie-t-on. A cela s'ajoute le maintien d'un Conseil supérieur de la magistrature périmé, dont la conséquence est l'impossibilité de déployer les magistrats et d'assurer le respect de la discipline et de la déontologie dans ce corps professionnel. Sans l'adoption des textes, il se perpétue une immunité de fait au profit des acteurs de la justice et qui fait le lit des tares dénoncées. Rappelons qu'il y a déjà cinq mois, suivant une confiance, L'UNION annonçait une révision constitutionnelle au nom de la Justice. Mais le projet semble avoir du plomb dans l'aile.

Il s'agit de remplacer des codes et lois largement dépassés dans le temps et fortement inspirés des textes du colonisateur. Le sous-programme « Modernisation de la Législation » a depuis lors réécrit de nombreux avant-projets de textes dont un avant-projet de loi organique portant organisation judiciaire du Togo, celui portant statut des magistrats, celui relatif au Conseil supérieur de la magistrature et bien d'autres textes liés aux statuts et règles professionnels des professions de justice (greffiers, huissiers, notaires, avocats, commissaires priseurs), etc. La future révision veut également innover en mettant en place des mécanismes de contrôle et de sanction de la violation des droits de l'homme, en redynamisant les juridictions administratives qu'elles rapprochent des justiciables par l'érection des tribunaux de grande instance dans les chefs-lieux de région qui comprennent une chambre administrative chargée du contentieux administratif, en déconcentrant la Cour des comptes dans les régions par l'établissement de chambres

Les textes à valider pour la visibilité du PNMJ

- le projet de révision constitutionnelle de quelques dispositions purement techniques ;
- l'avant-projet de loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature permettant la réanimation de cet organe de contrôle disciplinaire et d'affectation des magistrats ;
- l'avant-projet de loi portant organisation judiciaire et prévoyant entre autres la collégialité en première instance afin de lutter contre l'aléa du juge unique ;
- l'avant-projet de loi organique portant réorganisation de la Cour suprême ;
- l'avant-projet de loi relatif au statut de la magistrature ;
- l'avant-projet de loi relatif à l'aide juridictionnelle ;
- les cinq avant-projets de loi réorganisant chacun des professions auxiliaires de justice (greffiers, avocats, notaires, huissiers, commissaires priseurs) ;
- l'avant-projet de loi portant protection des armoiries et sceaux et prévoyant entre autres la mise en place d'une brigade des armoiries et des mécanismes d'authentification et de protection des actes administratifs et judiciaires ;
- l'avant-projet de loi portant réorganisation de la brigade pour mineurs ;
- l'avant-projet de politique pénitentiaire et son plan d'action ;
- le projet de Code des personnes et de la famille (sur la table de l'Assemblée nationale depuis fin 2009).

régionales des comptes.

Les actions catalytiques d'urgence

Pour rendre visible la réforme de la justice en cours, il urge de sortir des tiroirs les textes validés par le PNMJ, les soumettre à un conseil des ministres, puis à l'assemblée nationale pour adoption. Par rapport au monde carcéral, il faut réduire la longueur des procédures devant les juridictions, de sorte à cerner l'effet de la détention préventive en matière pénale ou que les décisions au pénal et au civil interviennent dans des délais contrôlables et raisonnables. Il faut lutter contre la non rédaction des décisions par les juges et la désinvolture des greffiers qui rançonnent les justiciables, en instituant un ordre chronologique dans la délivrance des décisions, sécuriser en obtenant les titres fonciers le droit de propriété de l'Etat sur les espaces qu'occupent les différentes juridictions, au risque de les voir débarquées.

Pour le reste, il faut régler le problème des interventions intempestives, renforcer l'inspection générale des services judiciaires et pénitentiaires en créant, à côté de chaque cour d'appel, une inspection régionale, et améliorer les relations entre les auxiliaires de justice et leurs clients. D'ores et déjà, la justice annonce une sorte des « universités » de printemps ou d'été pour parier sur la qualité. Encore que les vieux conservateurs se modernisent. Le pouvoir de Faure Gnassingbé, lui, veut le rêver.

Passé la longue attente et l'annonce

Le corps médical fixe le 30 mai pour sa grève de 3 jours

Adoption du statut particulier, dotation sans délai des trois Centres hospitaliers universitaires d'une connexion Internet et versement sans délai, en une seule et unique tranche, de l'appoint annuel de 180.000 francs Cfa au titre de l'année 2010. C'est ce qu'exige le Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT) qui a déjà déposé sur la table du ministre de la Fonction publique le préavis d'un mouvement de grève du 30 mai au 1^{er} juin 2011. « Mais, nous n'allons pas paralyser totalement la réanimation et les urgences », nous confiait hier après-midi un jeune médecin, membre du syndicat, visiblement plus motivé à tenir dans sa petite clinique que dans le centre public où il doit opérer. Et d'ajouter : « pour ce minimum qu'on vous demande de nous garantir, il faut aller de promesse en promesse ». Ne s'adressant sûrement pas à L'UNION, un simple organe de presse.

Il faut rappeler que c'est le 14 mai dernier que des délégués du SYNPHOT s'étaient retrouvés en assemblée générale à Lomé pour fixer la conduite à tenir devant le

VERBATIM Par Eric J.

Après le sacre, anticipons !

Les Eperviers du Togo ont participé avec brio à la coupe sous-régionale de l'Union des fédérations Ouest-africaine (Ufoa) qu'ils ont remportée contre toute attente. Cela ne s'était pas passé aussi facilement. Néanmoins, les Eperviers actifs sur le continent ont passé en revue les grandes équipes du Ghana et du Nigéria favorites dès le coup d'envoi du tournoi.

Avant de voler pour Abéokouta, des bruits avaient couru que la désormais championne de l'Afrique de l'Ouest n'avait pas de moyens pour participer à ce tournoi pourtant créé par le Père de la Nation togolaise, Feu Gnassingbé Eyadéma. Est-ce cela qui a justifié le déblocage tardif des primes aux joueurs ? En tout cas, le travail paie toujours.

Les matches disputés à Abeokuta stadium par les Eperviers étaient chatoyants. L'on a parlé d'une équipe qui avait envie de jouer au football, une équipe sans complexes devant ses adversaires pourtant maîtres dans le domaine. Ce qui a beaucoup joué pour leur victoire finale est la détermination. « Depuis que nous avons été réunis pour ce tournoi, nous nous sommes dit que nous devons prouver au monde que nous avons des talents au Togo qui peuvent être mis en lumière. » a expliqué à l'Union l'un des héros de la Nation, Zakari Morou. Belle leçon de détermination et surtout de discipline pour nos professionnels – pas eux tous – qui poussent la tête.

Cette victoire des Eperviers donne des idées aux Togolais. Beaucoup sont ceux d'entre eux qui pensent que cette équipe pourra aller loin si l'encadrement est efficace. Encore plus, la compétitivité de ces jeunes ne peut être rassurante que si la fédération arrive à les regrouper afin de leur permettre d'avoir un fond de jeu et une habitude des compétitions. Cela suppose qu'il faut disposer d'une équipe de base que les pros viendront renforcer. Le ministère en charge du sport, pour ne pas dire le Gouvernement, devrait s'approprier cette tâche pour une bonne préparation du Togo pour les échéances futures.

Pour le public sportif togolais, il doit refaire confiance aux Eperviers, si nous restons dans la logique que le football unit beaucoup plus les Togolais. Soutenir les prochaines campagnes des Eperviers revient donc à répondre à tous les appels des dirigeants du sport roi en allant massivement au stade et à contribuer financièrement, pourquoi pas, aux préparatifs des ambassadeurs de notre football.

Il faut donc anticiper.



Photo: L'Union

L'entrée du CHU-Tokoïn, le principal centre hospitalier public du Togo

laxisme du pouvoir de Lomé. « Nous sommes même allés au-delà de la moyenne non négociable de nos revendications de départ, juste pour qu'un pas soit fait. Mais depuis juin 2010, plus rien », confiait-on il y a une dizaine

de jours. Pour la même cause, les praticiens hospitaliers étaient déjà obligés d'observer un sit-in dans l'enceinte du CHU-Tokoïn en septembre 2010, après la grève de 72 heures avec service minimum de juin 2010.

Brèves Santé

Des résultats positifs pour MetMab de Roche
Genentech, la filiale américaine de Roche, a obtenu des résultats positifs avec la substance MetMab dans une étude de phase II. Les patients atteints d'un cancer pulmonaire non à petites cellules (NSCLC), déjà traité et à un stade avancé, ont une durée de vie deux fois supérieure avec un traitement au MetMab en combinaison avec le médicament anticancéreux Tarceva, et sans progression de la maladie, par rapport à un traitement uniquement avec Tarceva, a indiqué Genentech mercredi soir. Le stade d'étude primaire de l'étude a également examiné le taux de survie global. Il est trois fois plus élevé dans le cas d'un traitement combiné qu'avec un traitement au Tarceva uniquement. L'étude n'a pas révélé d'effets secondaires.

Le virus de la variole conservé aux USA

Les États-Unis souhaitent conserver leurs échantillons du virus de la variole, afin de se prémunir d'une éventuelle utilisation comme arme biologique, a déclaré mardi la secrétaire américaine de la Santé, Kathleen Sibelius.

Les États-Unis sont favorables à terme à la destruction totale des échantillons encore conservés dans les laboratoires officiels aux États-Unis et en Russie, a expliqué Mme Sibelius au cours d'une conférence de presse à Genève à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la Santé. La question des échantillons du virus de la variole y est débattue. Selon Kathleen Sibelius, il est nécessaire de poursuivre encore des recherches et conserver les échantillons restants. " Le monde n'a aucune immunité contre la variole ", a-t-elle expliqué. Or, le virus " pourrait être relâché accidentellement ou comme arme biologique ".

Sur les principaux marchés de Lomé

Le chinchard fumé a franchi la barre

Jean Afolabi

Enfin, il y est parvenu, le chinchard (akpala) fumé. En avril, sur les principaux marchés de la capitale, le kilogramme de ce produit alimentaire essentiel a franchi la barre de 2 000 francs Cfa. Pendant plusieurs mois, il a traîné sous la barre, d'abord à 1 955 francs le kilo en janvier dernier. Pour redescendre à 1 851 francs le mois suivant, puis, hop!, à 1 885 francs. Aujourd'hui, d'après les chiffres de la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, le chinchard fumé a été livré à 2 015 francs le kilogramme en avril. On s'accorde à croire que le prix de vente final de ce produit alimentaire inclut ses traitements par le feu à l'aide de bois de chausse, de coupeaux ou sciures et autres vieux cartons. Sinon que d'écart de prix avec sa version congelé, livré en avril à Lomé à 1 209 francs le kilo. Retenons, enfin, que par rapport à avril 2010 (glissement annuel), le chinchard fumé est encore plus aujourd'hui comparé aux 1 769 francs le kilo d'il y a un an.

Dans la même casserole, on a vite fait de croire à un certain retour de la tomate fraîche locale (aklikonvi), il reprend son chemin. A 618 francs le kilo en janvier, on la trouvait encore chère, mais mieux que les 1 200 francs d'il y a quelques mois. Puis à 417 francs en février. Mieux encore



Une commerçante en pleine séance de fumage de poisson

à 377 francs en mars, ce qui a vivement soulagé les ménages. En avril à Lomé revoilà à 532 francs le kilo. A pareil moment en 2010, son kilogramme s'est livré à 987 francs. Croisons les doigts, et gardons-nous de livrer nos opinions. Elle est imprévisible, l'aklikonvi, consciente qu'on ne peut se passer d'elle dans la cuisine.

Le soulagement vient quelque peu du charbon de bois, cédé sur les marchés de Lomé à 135 francs le kilogramme en avril. Contre 311 francs le mois qui a précédé. A y voir de près, le charbon de bois est dans sa logique : il y a un an, les bonnes femmes l'ont vendu à 123 francs le kilo. En janvier, il coûtait 156 francs, et 126 francs en février. Les 311 francs de mars étaient certainement une fausse alerte. On y est très sensible en ces temps de

vie chère. La logique de la stabilité, enfin ce qui lui ressemble, semble également respectée chez la farine de manioc, communément appelé "gari". De 309 francs le kilo en janvier, elle a bondi à 325 francs le mois suivant, pour revenir 311 francs, et descendre à 307 francs en avril. Moins chère que les 408 francs il y a un an.

L'autre à surveiller, c'est la viande de bœuf fraîche avec os. Elle joue à la diversion, se rapprochant de la barre des 2 000 francs. A 1 917 francs le kilogramme en avril, contre 1 942 francs en mars, 1 917 francs en février, le kilo est au moins à 100 francs plus cher que les 1 892 francs de janvier. Elle risque de grappiller quelques francs Cfa pour franchir les 2 000. On ne sait plus où donner de la tête avec ce niveau de vie.

Revendications sociales au Burkina Faso

Le gouvernement contraint d'augmenter le budget 2011

Les récentes revendications sociales brandies à coups de canons par les corps habillés du Burkina Faso, et les casses qu'elles ont engendrées au détriment des commerçants, ont été les raisons évoquées par le gouvernement pour porter à la hausse le budget de l'Etat, gestion 2011. En conseil des ministres le 11 mai, un avant-projet de loi rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2011, a été adopté à cet effet. La prise en compte des nouvelles dépenses liées aux mesures sociales annoncées par le gouvernement et à la réparation des dégâts a été rendue possible par une régulation des crédits budgétaires à hauteur de 26 643 223 500 de francs Cfa, a indiqué un communiqué officiel.

Des mesures de réduction du train de vie de l'Etat, à même de favoriser les économies budgétaires sont proposées en renforcement de celles en vigueur depuis quelques années. Tout en maintenant les principales modifications budgétaires proposées dans le projet de loi de

finances rectificative déposé à l'Assemblée Nationale, il prend en compte d'une part, les aménagements budgétaires rendus nécessaires par la prise de mesures d'urgence liées aux nouveaux événements survenus dans notre pays et d'autre part, la nouvelle composition du gouvernement. Sur la base des ajustements complémentaires aussi bien en recettes qu'en dépenses, les recettes s'établissent à 1 013 milliards 8 millions 167 mille francs pour des dépenses totales de 1 251 milliards 571 millions 985 mille francs.

Le besoin de financement passe à deux cent trente huit milliards cinq cent soixante trois millions huit cent dix huit mille (238 563 818 000) F CFA contre cent soixante quatre milliards trois cent trente deux millions huit cent dix neuf mille (164 332 819 000) F CFA dans la loi de finances initiale. Il devrait être entièrement couvert par les appuis budgétaires, les tirages sur les ressources du Fonds monétaire international (FMI) ainsi que par un emprunt obligataire.

Dans les Etats de l'UEMOA

Les recettes budgétaires dépassent 1 000 milliards Cfa

Malgré un ralentissement constaté par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) dans son rapport sur la conjoncture du premier trimestre 2011, les Etats de l'UEMOA ont engrangé encore plus de recettes fiscales et non fiscales. "Au Plan interne, la conjoncture interne dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a enregistré un ralentissement au premier trimestre", relève le rapport de la Banque centrale pour le compte du premier trimestre 2011. Quoiqu'en léger retrait par rapport à la fin 2010, le taux d'inflation (3,7%) au 31 mars 2011 est très élevé par rapport à celui affiché le 30 septembre 2010 (1,3%). Les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 4% à la fin du deuxième trimestre 2011.

Cette progression des prix résulte du renchérissement des denrées alimentaires, de la progression du prix des carburants (exprimé en Franc CFA, le cours du pétrole brut a progressé de 14,6% au premier trimestre 2011) dans plusieurs pays de l'Union et des tensions

inflationnistes en Côte d'Ivoire, moteur économique de la région. Conséquence, une dégradation sensible de la position concurrentielle de l'UEMOA, appréciable à travers un ralentissement du taux de change effectif réel (TCER) passé de 6,5% au quatrième trimestre 2010 à 2,6% au premier trimestre 2011.

L'UEMOA maintient toutefois la progression des recettes budgétaires totales des Etats membres passées à 1 061 milliards de francs Cfa contre 973,1 milliards un an plus tôt, en liaison avec la hausse respective de 7,7% et 23,5% des recettes fiscales et non fiscales. La Banque centrale relève une hausse des ressources extérieures (appuis budgétaire apporté par les partenaires, dons, etc.) qui ont atteint 103,5 milliards de francs en mars 2011 contre 82,1 milliards durant la même période de l'année dernière. A noter une forte contraction des exportations entre les deux périodes (-737 milliards de francs) causée notamment par la diminution sensible des flux entre la Côte d'Ivoire et l'extérieur.

CAMEROUN

Le pont de Douala

L'axe routier qui traverse Douala d'est en ouest est l'unique voie d'accès au port autonome de Douala et à l'aéroport, desservant les principales zones industrielles de la capitale économique du pays. Cet axe structure également le tissu urbain, et la ville se construit et s'étend autour de lui, sur une distance de 30 km de part et d'autre du fleuve Wouri. Les infrastructures, très dégradées, ne peuvent plus absorber le trafic urbain et le fret et

leur saturation est prévue dès 2015. L'attribution d'un récent financement de 133 millions d'euros (87,115 milliards de francs Cfa) par l'Agence française de développement (Afd) va permettre de construire un second pont sur le Wouri, à Douala. D'une longueur de 800 mètres, il comprendra cinq voies routières et deux voies ferrées. Le pont actuel sera dédié aux piétons et aux deux roues. Le coût total du projet est estimé à 150 millions d'euros.

BENIN

Construction d'une cimenterie

Au Bénin, le ciment est un secteur dynamique qui affiche un taux de croissance de la demande évalué à 8,5% par an en moyenne depuis 10 ans. Dans un contexte d'insuffisance chronique de ciment, la réalisation d'une cimenterie dans la commune d'Adja Ouaré, à 110 km au nord de Cotonou, offrira une capacité annuelle de production de 1,5 million de tonnes. C'est l'objectif

d'un prêt de 30 millions d'euros (19,650 milliards de francs Cfa) de l'Agence française de développement (Afd) à la Nouvelle cimenterie du Bénin (NOCIBE). Le projet, d'un coût global de 260 millions d'euros, permettra d'assurer l'approvisionnement en ciment du Bénin et de la sous-région à un prix amélioré et de soutenir ainsi le développement des

infrastructures et la croissance. Il conduira à l'embauche de quelques 1 500 ouvriers pendant la phase de réalisation des travaux et de 400 employés permanents. Les investissements relatifs au volet social et environnemental permettront à la cimenterie d'aller au-delà des normes les plus exigeantes.

SANTÉ Par Maurille Aféri

Le rhume

C'est le moment. Après la poussière voilà la pluie. Les narines qui coulent, des éternuements, des fièvres et autres. Le rhume ou la grippe ? Personne n'est réellement à l'abri, des nourrissons aux personnes âgées. Mais il ya une évidence, il ne faut pas s'automédicamenter, surtout avec les médicaments de rue qui donnent semblent à court terme " guérir ". Sachons aussi que la grippe n'est du rhume à un degré plus élevé : on se sent particulièrement " misérable ", et tout le corps en ressent des effets : grande fatigue, douleurs musculaires, fièvre, maux de tête, etc.

La maladie

Le rhume est une infection très fréquente du nez (ou plus précisément des fosses nasales) et de la gorge, causée par un virus. Aussi appelé rhinite virale ou aiguë, il

provoque un mal de gorge, des éternuements, une sensation de nez bouché (congestion nasale) et un écoulement nasal. Ses symptômes apparaissent graduellement, et persistent habituellement durant 5 à 7 jours, 2 semaines tout au plus.

Plus de 100 virus peuvent causer le rhume. Les plus courants appartiennent à l'une ou l'autre de ces familles : les rhinovirus ou les coronavirus. Le corps rencontre et neutralise des virus du rhume plusieurs fois dans l'année. Lorsqu'un rhume apparaît, c'est que le système immunitaire n'a pas réussi à éliminer son virus.

Prévalence

Avant l'âge de 2 ans, certains enfants peuvent contracter jusqu'à 10, voire un peu plus, rhumes par année. Les enfants d'âge scolaire en contractent environ une ou un peu

moins par année. Puis, la fréquence diminue avec l'âge : les adultes en ont 2 ou 3 par année, et les personnes âgées parfois un ou aucun. Avec le temps, le corps acquiert une immunité contre plusieurs des virus qui causent le rhume.

Dans les pays du Sud, les rhumes sont plus fréquents durant la saison des pluies. Et au Nord dès l'arrivée de l'automne et jusqu'à la fin du printemps, les rhumes sont plus fréquents. On passe alors plus de temps à l'intérieur, ce qui contribue à la contagion. Aussi, durant l'hiver, l'air est généralement plus sec dans les maisons, ce qui assèche les muqueuses du nez. Celles-ci deviennent moins efficaces pour lutter contre les virus et empêcher l'apparition d'un rhume.

(à suivre)

FOOTBALL/TRANSFERT

Videgla, bientôt avec Betis Séville

L'équipe de Betis Séville leader de la Liga Adelante espagnole (2e Division) a fait passer un test de recrutement au milieu de terrain togolais, Claude Videgla, actuellement sous contrat avec le club tchèque de Ligue 1, 1FK Příbram. Le milieu de terrain togolais est arrivé dans la cité sévillane depuis plus d'une semaine.

VTF/GV

Les recruteurs qui ont observé Claude Videgla depuis plusieurs mois dans son club tchèque l'ont invité à faire un essai de deux semaines au Betis Seville, club espagnol de Liga Adelante qui vient d'accéder brillamment à la Liga, la division de l'élite espagnole, il y a une semaine. Le club de 1FK Příbram et l'agent togolais du joueur, Gabin Abalo du Msg-Agency, ont donné leur accord pour le test.

Claude a joué deux test-matches. Le Betis Seville, satisfait des performances du joueur, a confirmé au club tchèque, 1FK Příbram, son désir de recruter le jeune Togolais. 1FK Příbram a réagi évidemment favorablement à la nouvelle sur son site : "Nous sommes heureux que les dirigeants de ce grand club espagnol ait exprimé son intérêt pour Claude Videgla à qui 1FK Příbram a été le premier club à offrir la possibilité de faire une carrière de footballeur professionnel. Nous confirmons que des dirigeants du Betis Seville nous avaient contactés au printemps et que nous avons engagé des négociations. Maintenant que des tests satisfaisants ont été



Claude Videgla, lors d'un match de championnat tchèque

effectués, nous entamerons les prochaines étapes des négociations."

Claude Videgla a pris conscience des nouveaux défis qui l'attendent mais n'a pas pour autant

oublié 1FK Příbram qui, le premier, lui a offert la chance de devenir footballeur professionnel : "C'était vraiment une excellente occasion de s'entraîner dans un club espagnol de cette envergure. Je pense que

j'ai fait de bons tests. J'aime Příbram mais ce serait bien que je puisse être recruté par un club aussi célèbre. Ce serait franchir un palier de plus dans ma carrière."

Football/Cristiano entre dans la légende de la Liga

Ses détracteurs sont nombreux mais pourtant, certains chiffres valent plus que de longs discours. En s'offrant un doublé (son huitième de la saison) samedi lors de la large victoire obtenue par le Real Madrid face à Almeria (8-1), Cristiano Ronaldo a inscrit ses 39e et 40e buts de la saison en championnat. Un total absolument hallucinant, qui fait de CR7 le joueur le plus prolifique de toute l'histoire de la Liga en une saison. Le record était jusque-là détenu par Hugo Sanchez et Telmo Zarra, auteurs tous deux de 38 réalisations. Mais l'international lusitanien a mis ces deux légendes d'accord en les devançant désormais de deux unités. De quoi forcément faire parler dans la presse espagnole.

"Le Soulier d'Or pour le meilleur Pichichi de tous les temps", titre ainsi Marca. La publication ibérique n'hésite d'ailleurs pas à tresser des louanges à l'égard de CR7 : "Les supporters ont commencé à scander son nom, faisant de lui leur idole, la référence, le louant pour ses sacrifices et son sens du professionnalisme". Rien que cela ! Même son de cloche pour As, qui n'oublie pas le fait que "sa supériorité physique est un aspect fondamental pour comprendre son jeu et pour analyser ses buts". Les médias espagnols sont donc charmés par cette performance absolument exceptionnelle, que Cadena Ser résume sobrement : "Un chiffre stratosphérique !". Moins dithyrambique, la presse pro-FC Barcelone préfère ne pas trop souligner la performance de Cristiano Ronaldo. Sport se contente ainsi de mettre en valeur le joli coup réalisé par le Real Madrid, qui a porté son total à 102 buts cette saison en championnat : "Le Real Madrid détruit Almería au terme d'un match plein", ajoutant un petit mot à l'attention de José Mourinho : "102, un chiffre qui démonte sa réputation d'entraîneur défensif". Bel hommage tout de même. Mundo Deportivo est encore un peu plus taquin, assurant qu'il sera "très difficile pour Cristiano Ronaldo d'atteindre à nouveau une telle barre, qui a fait de lui le buteur le plus prolifique de l'histoire en Liga en une saison". Qu'on se le dise, ce n'est pas demain la veille que la presse pro-catalane se mettra aux pieds d'un joueur merengue. Mais en tout cas, ces médias n'ont pas hésité à dire du bien du Real Madrid. C'est déjà pas si mal.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS

N° 448 / MTP/MUH/MATDCL/SP-PRPF

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 10 Mai 2011

LETTE CIRCULAIRE

à

Messieurs les Préfets
Messieurs les Maires
Honorables Chefs Traditionnels

Objet: Interdiction des travaux aux abords des routes, des pistes et des ponts

Il nous a été donné de constater que la population exécute des travaux agricoles le long des routes, des pistes et des ponts entraînant d'une part le blocage de l'écoulement normal des eaux et l'encombrement des ponts et d'autre part la dégradation de la fondation de ces différents ouvrages.

Par conséquent, il est formellement interdit de cultiver ou d'effectuer des travaux, de quelque nature que ce soit, dans la limite des 30 mètres de part et d'autre des abords des routes nationales et des ponts et de 10 mètres pour les pistes.

Pour ce faire, il est demandé aux Préfets, aux Maires, aux Chefs Cantons, aux Chefs de villages et de quartiers de veiller, chacun en ce qui le concerne,

au strict respect de cette disposition. Des contrôles seront effectués dans chaque localité afin de s'assurer du respect de cette disposition. Il en va pour le bien et le développement de notre pays.

Le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités
Pascale Akoussouléou BODJONA

Le Ministre des Travaux Publics
Yamadé ANDJO

Le Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat
Koulan Clément NUNYABU

Fiscalité des entreprises au Togo

L'improductive taxe sur les salaires va enfin disparaître à l'échéance 2012

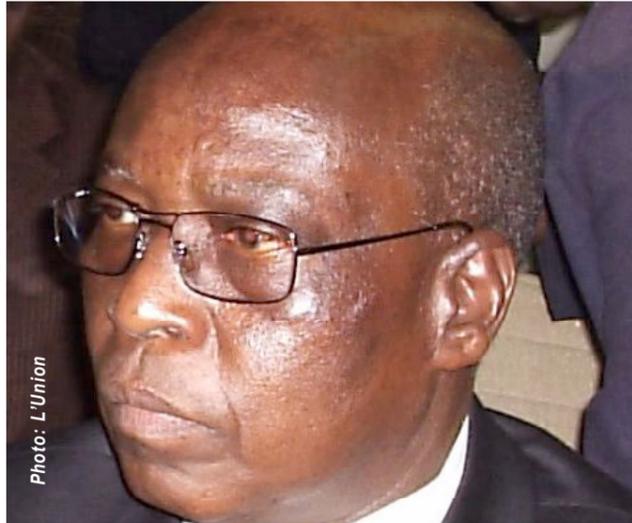
Sylvestre D.

Suivant le plan d'actions de la gestion des finances publiques actualisé pour la période 2011-2013, la taxe sur les salaires de 7% sera supprimée à l'échéance 2012, éventuellement en deux étapes, et remplacée par une contribution de 2% (y compris les entreprises de la zone franche et celles du Code des investissements) de la masse salariale à verser au Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP) après sa réforme. Et il faudra chiffrer le manque à gagner. Il s'agit de l'une des nombreuses mesures d'amélioration de la mobilisation des ressources aux fins d'assurer le financement des politiques publiques. En la matière, le pays a toujours des difficultés ; ce n'est pas un secret. L'appareil de recouvrements des recettes traîne toujours des circuits parallèles d'évasion de fonds et les caisses de l'Etat en pâtissent. A cela s'ajouteront l'obligation d'une étude pour l'opportunité de la réforme des textes de l'assiette de la taxe professionnelle unique (TPU) sur la base d'un système indiciaire fondé sur la nature des activités et sur des indices physiques objectifs et facilement vérifiables, la création d'un centre avec guichet unique pour tous les organismes concernés par les transactions au Port, la possibilité des GPS pour faire la surveillance des mouvements de camions, la mise en place d'un système de suivi des ressources perçues par les services publics, l'élaboration d'un modèle performant de prévision des recettes pour chacune des régies financières. En plus du renforcement de la lutte contre la fraude douanière, de l'augmentation du nombre des entreprises moyennes fiscalisées, etc. Le tout à l'horizon 2012.

La contre-productivité de la taxe sur les salaires de 7% est ressortie dans une étude diagnostique de la Banque mondiale en 2010, dans un pays caractérisé par un taux de chômage élevé où la création d'emploi constitue une priorité. Jusqu'ici, le Togo et le Bénin sont les seuls pays de l'Union économique monétaire ouest africaine (UEMOA) où une taxe sur les salaires de 7% est encore prélevée. Les autres pays de l'UEMOA appliquant une taxe d'apprentissage et de formation professionnelle d'environ 2% affectée à un fonds spécial. Au Togo, seulement une partie de la taxe (environ 1% sur les 7%) est affectée à la formation professionnelle. Les autres sont de nature fiscale. Aussi l'étude diagnostique recommande-t-elle de ramener la taxe sur les salaires à 2% et la transformer entièrement en taxe d'apprentissage et à la formation professionnelle continue, à gérer par le Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP). Les entreprises de la zone franche ainsi que les entreprises éligibles au Code des investissements

devraient également être soumises à cette taxe de 2% pour favoriser le développement des ressources humaines dont elles ont besoin au même titre que les autres entreprises. C'est ce que veut instaurer le pouvoir de Lomé.

En rappel, l'entreprise formelle togolaise est assujettie à des fiscalités directe et indirecte. Dans le premier lot, on y retrouve l'impôt sur les sociétés (IS, 30% du bénéfice imposable pour les sociétés industrielles et 33% pour les autres jusqu'en 2009, ramenés à 27% et 30% à partir de la loi de finances 2010) ou l'impôt minimum forfaitaire selon un barème basé sur le chiffre d'affaires, la taxe sur les salaires (7%), la taxe foncière, la taxe professionnelle. En fiscalité indirecte, on y range la taxe sur la valeur ajoutée (TVA, 18%), la taxe sur les activités financières



Adjii Ayassor, Ministre de l'Economie et des Finances

(TAF, 10%), les droits de consommation, y compris le droit d'accises sur les produits pétroliers (DAPP). L'impôt sur les sociétés

était à un niveau nettement trop élevé jusqu'en 2008. Avec les baisses de 2009 et 2010, le pays s'aligne ainsi sur les autres pays

de la sous région et se rapproche d'un niveau d'imposition raisonnable. Dans sa forme actuelle, la taxe professionnelle est également un impôt antiéconomique (comme la taxe sur les salaires) dans la mesure où elle taxe l'outil de production des entreprises et elle est un impôt qui fait double emploi avec d'autres impôts et taxes basés sur les mêmes assiettes, à savoir la TVA et la taxe foncière. Elle va donc à l'encontre de la simplification souhaitable du système fiscal.

Quant à la taxe professionnelle unique (TPU), pour les micro-entreprises, elle remplace l'ancien système du forfait et a été étendue aux personnes morales en 2006. Bien qu'étant une avancée indéniable, l'assiette de la TPU est représentée par le chiffre d'affaires présumé du contribuable et est

établie de manière contradictoire. D'où des négociations entre l'agent des impôts et le petit contribuable dont le résultat n'est pas toujours favorable ni au contribuable ni au Trésor public. En plus, elle ne présente pas de visibilité pour le micro-entrepreneur qui n'est jamais sûr de sa charge fiscale jusqu'au terme de la procédure contradictoire. Pourtant, il existe des propositions depuis plus d'une décennie pour un système d'assiette « indiciaire » qui ne présenterait pas ces inconvénients et remplacerait l'assiette du chiffre d'affaires actuellement estimée par une base de coefficients visuels comme la nature de l'activité, le quartier et la rue (centre-ville/périphérie, rue goudronnée ou non), la taille et l'état du bâtiment professionnel (surface, en dur ou non).

Face au trafic maritime de plus en plus important

Se prémunir contre les pollutions par les hydrocarbures

*** Il est prévu jusqu'à 89 770 000 unités de compte de dédommagement en cas de pollution.**

Il est une évidence que le trafic maritime au Port autonome de Lomé, et dans les eaux territoriales du Golfe de Guinée -, s'accroît considérablement. Cela incite le pays à prendre des mesures notamment de protection et de sécurité afin de palier à toute éventualité. L'une des inquiétudes des autorités est justement la fréquence du trafic des hydrocarbures qui transitent par le Port de Lomé vers le Niger, le Burkina Faso et le Mali et des grands pétroliers par les eaux du pays. Conscient qu'en cas d'événement de pollution par les hydrocarbures, des mesures promptes et efficaces sont essentielles pour limiter les dommages qui pourraient en résulter, le gouvernement a dû prendre, mercredi dernier en conseil des ministres, le projet de loi l'autorisant à adhérer à la Convention internationale sur la prévention, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC90), adoptée à Londres le 30 novembre 1990.

En matière de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, le Togo n'a guère de moyens. L'adhésion à la convention de Londres lui « permettra d'être à même de répondre à d'éventuelles catastrophes de pollution par les hydrocarbures et d'avoir recours à l'aide internationale en cas de besoin », expliquait le communiqué du conseil. Cette convention pose les principes de mise en place de plans d'urgence préétablis dans les Etats membres afin de faire face à la pollution marine ainsi que la coopération qui doit exister entre les Etats sur le plan régional ou sous-régional pour mieux combattre les pollutions importantes, souvent transfrontalières.

Le Togo devra alors exiger que les navires autorisés à battre son pavillon aient à bord un plan

d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures selon les prescriptions et conformément aux dispositions en la matière. Lorsque ce bâtiment se trouve dans un port ou un terminal au large relevant de la juridiction d'un Etat partie, il est soumis à une inspection par des agents dûment autorisés. Le pays, ce n'est pas encore le cas, exige que les exploitants d'unités au large relevant de sa juridiction aient des plans d'urgence de bord contre la pollution par les hydrocarbures qui soient coordonnés avec le système national établi. La même obligation s'étend aux autorités ou les exploitants des ports maritimes et installations de manutention d'hydrocarbures.

Le pays, en ce qui le concerne, a l'obligation de mettre en place un système national pour lutter rapidement et efficacement contre les événements de pollution par les hydrocarbures. Ceci comprend notamment une autorité ou des autorités nationales compétentes chargées de la préparation et de la lutte, et une autorité habilitée à agir au nom de l'Etat pour demander une assistance ou pour décider de fournir l'assistance demandée. Il est entendu que les organisations de lutte concernées doivent s'exercer à la chose, avec un personnel bien formé.

Les Etats membres de la convention conviennent de coopérer, en fonction de leurs moyens et de la disponibilité de ressources appropriées, en vue de fournir des services de conseils, un appui technique et du matériel pour faire face à un événement de pollution par les hydrocarbures, lorsque la gravité de l'événement le justifie, à la demande de toute partie touchée par cet événement ou susceptible de l'être. Ils s'engagent à coopérer, sous réserve de leurs législations, réglementation et politique nationale, pour le transfert de la technologie en matière de préparation et de lutte contre la

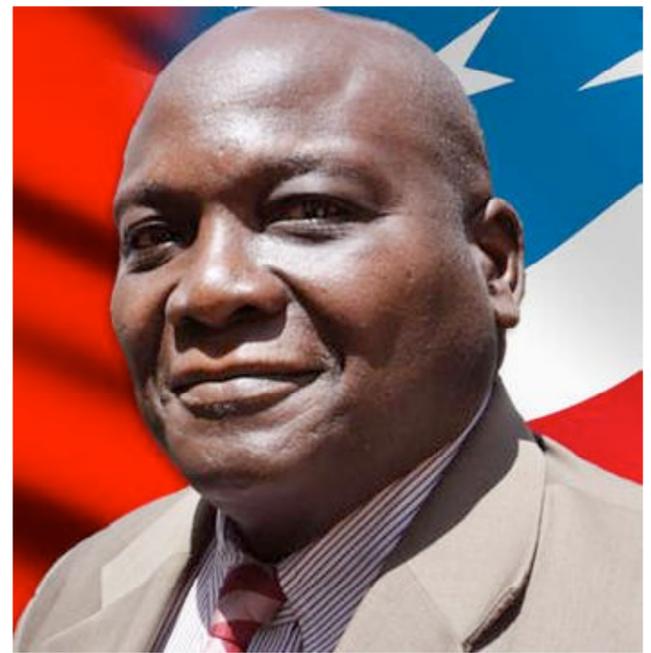
pollution par les hydrocarbures.

Qui paie les dégâts ?

Cette convention ne peut pleinement se justifier si les « pollueurs » ou le propriétaire de navire n'est pas soumis à un régime de responsabilité. Cela s'entend l'indemnisation des préjudices dus à une pollution. Dans le cas de pollution résultant du déversement d'hydrocarbures par des navires-citernes, la convention internationale de 1969 situe la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par des hydrocarbures. Cette convention, révisée en 1992, institue un régime de responsabilité objective du propriétaire de navire transportant les hydrocarbures en cas de déversement accidentel de ces hydrocarbures et de dommages subséquents subis par les différents parties, à savoir les pêcheurs, les communes côtières, les professionnels du tourisme.

C'est dans ce cadre que, le 18 mai dernier, le conseil des ministres a également pris un projet de loi autorisant le Togo à adhérer à la convention internationale sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (CLC) signée à Londres le 27 novembre 1992. « Il s'agit, d'après le communiqué officiel, d'une convention qui garantit une indemnisation équitable et juste des personnes qui subissent des dommages du fait de pollution résultant de fuites ou de rejets d'hydrocarbures provenant de navires et permet d'adopter des règles de procédure uniforme sur le plan international pour définir les questions de responsabilité et de réparation ».

« La convention s'applique aux dommages dus à la pollution survenue dans les eaux territoriales, la zone contiguë, la zone économique et le plateau continental qui s'étend à 200 miles des côtes », a indiqué le ministre Elliott Ohin des Affaires étrangères et de la coopération qui présentait



Elliot Ohin, Ministre des Affaires étrangères

le texte au conseil. « Même si la responsabilité qu'elle institue est limitée, la convention CLC 92 n'en constitue pas moins un instrument précieux en ce sens qu'elle engage systématiquement la responsabilité du propriétaire du navire auteur du dommage dû à la pollution. Elle présente donc un avantage pour une Etat côtier comme le Togo », a-t-il affirmé. L'intérêt du Togo se justifie d'autant que ses côtes connaissent des opérations de transbordement effectuées par des pétroliers battant pavillons étrangers. « Ainsi, en cas de pollution de ses eaux territoriales, il y aura réparation du dommage subi », rappelle le ministre Ohin.

Aux termes de cette convention, les propriétaires des navires transportant plus de 2 000 tonnes d'hydrocarbures en vrac sont tenus de souscrire une assurance ou autre garantie financière pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures. Cependant, le propriétaire d'un navire est en droit de limiter sa responsabilité à un montant total par événement. Il est fixé à

4 510 000 unités de compte pour un navire dont la jauge ne dépasse pas 5 000 unités. Pour un navire dont la jauge dépasse ce nombre d'unités, par chaque unité de jauge supplémentaire, 631 unités de compte en sus du montant précédemment mentionné. Toutefois, le montant total ne pourra en aucun cas excéder 89 770 000 unités de compte (Art. V).

Les juridictions compétentes pour se prononcer sur les demandes d'indemnisation sont celles des Etats contractants sur les territoires desquels les faits se sont produits. Aucune action en justice ne peut être intentée après un délai de 6 ans, à compter de la date où s'est produit l'événement ayant occasionné le dommage (Art. IX).

Une fois l'adoption aux deux conventions effectuée, après le quitus de l'Assemblée nationale, il sera nécessaire d'intégrer dans les textes nationaux de procédure civile les modalités de constitution et de répartition du fonds que le propriétaire du navire pollueur doit constituer, a expliqué le ministre des Affaires étrangères et de la coopération.

Promotion du genre

Un avant projet de loi a été validé en faveur des femmes

Etonam Sossou

Auparavant, les activités politiques des femmes étaient marginalisées mais aujourd'hui, leurs contributions dans ce domaine commencent à être considérables. Cependant l'homme continue à pérenniser l'image selon laquelle, toutes décisions politiques ou administratives lui reviennent. Par ailleurs, même si beaucoup de projets et programmes de développement ont contribué à l'allègement des travaux domestiques et participé à la formation et à l'encadrement des femmes, il existe toujours des disparités entre hommes et femmes.

C'est ce qui explique l'ouverture d'un atelier de validation de l'avant projet de loi pour promouvoir le genre dans les instances politique et administrative, le 19 mai à Kpalimé. Cette rencontre de trois jours sur la parité du genre est initiée en vue d'influencer l'adoption de mesures susceptibles d'inciter un accès égal

au processus politique et une participation plus équitable des hommes et des femmes à la prise de décision en s'appuyant peut être sur l'exemple du Sénégal. Les participants ont aussi étudié dans les détails la problématique sur la parité du genre tout en s'appuyant sur les facteurs déterminants en ce qui concerne le genre à savoir l'histoire, la culture, la religion, les médias, en un mot tout ce qui entre dans la socialisation des êtres humains, afin de corriger les inégalités d'une façon juste. Si le constat montre que les relations hommes-femmes sont en grande partie en défaveur aux femmes, il est intéressant de signaler que dans certains cas le déséquilibre est en faveur de l'homme.

Face à ce déséquilibre entre hommes et femmes, diverses mesures correctives sont instituées par les Etats conformément à l'article 4 de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des



Les participants à l'atelier

Femmes (CEDEF) pour accélérer l'instauration de l'égalité entre hommes et femmes. «*Les femmes ne sont pas valablement représentées dans toutes les instances au Togo*», a déclaré la présidente du consortium des ONG, Mme Célestine Akouavi AÏDAM, avant de demander aux participants de travailler avec plus d'ardeur

pour qu'au sortir de cette rencontre, ils puissent disposer d'un texte bien travaillé pouvant passer avec diligence les différentes étapes de la procédure d'adoption

Sur le plan national plusieurs initiatives ont été prises pour placer

la femme au même niveau que l'homme dans le processus de développement. On peut donc souligner l'Accord Politique Global du 20 août 2006 qui a encouragé les partis politiques à s'imposer un minimum de candidatures féminines aux élections. Aussi, note -on au passage le décret n°2007-073/PR du 06 juin 2007 fixant le montant du cautionnement, qui accorde une réduction de 25% sur la caution par candidature féminine à toute liste de candidats. Et, la loi n°2007-018 portant financement public des partis politiques a prévu une prime à la promotion des femmes.

En effet, les statistiques scolaires au Togo ont mis en évidence que le taux de scolarité des garçons est plus élevé que celui des filles. Pourtant, les premiers résultats du dernier recensement montrent que 51,3% de la population togolaise est de sexe féminin. C'est pour

corriger ces déséquilibres existants que les politiques de discrimination positive ont été appliquées afin de rééquilibrer la balance en matière de la participation des femmes aux instances de prise de décision. «*Il est légitimement reconnu qu'aucun développement durable ne peut se faire en laissant en marge les femmes*» a cité, Mme Henriette KUEVI-AMEDJOGBE, Ministre de la Promotion de la Femme à l'ouverture de l'atelier.

Cet atelier a été co-organisé par le Ministère de la Promotion de la Femme et le Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de l'Etat de Droit en collaboration avec le consortium des ONG avec l'appui financier du PNUD, du FNUAP et du NDI. Espérons que les résultats sauront être traduits en politiques d'action concrète

Droits des personnes handicapées

Démarrage du projet DECISIPH à Aflao Gakli

Le projet Droit Egalité Citoyenneté Solidarité Inclusion des Personnes Handicapées (DECISIPH) a été officiellement lancé le 20 mai dernier à Djidjolié. Dorénavant tous les projets de développement financés par Handicap International dans cette localité devront tenir compte des handicapés. Ce projet étendu sur trois années, prévoit construire par exemple des infrastructures sociales qui nécessitent en amont une identification des problèmes auxquels seront confrontés les handicapés. "Si nous devons

construire un établissement scolaire à Gakli, il faut que les handicapés physiques ou mentaux puissent y étudier aussi", a expliqué M. Bankati Hyacinthe, chef-projet DECISIPH à Handicap International.

En Afrique de l'Ouest, ce projet vise le renforcement des droits et la participation citoyenne des personnes handicapées. Il a pour objectif global d'accroître la capacité d'intervention individuelle et collective des Organisations de Personnes Handicapées (OPH), de renforcer leur représentativité,

leur participation citoyenne et leur influence sur les politiques publiques nationales et locales ainsi que les stratégies des acteurs de développement dans les domaines de la promotion et de la mise en œuvre des droits des personnes handicapées.

DECISIPH couvre six pays de la sous-région, à savoir : le Burkina Faso, le Mali, le Niger, Sénégal et le Togo. Il a démarré en 2008 pour une durée de 5 ans, est mis en œuvre par Handicap International, en partenariat avec le ministère des affaires étrangères français.

Santé/Traitement du paludisme chez les enfants

L'OMS recommande l'Artesunate injectable

Le paludisme tue près d'un million de personnes chaque année. La grande majorité de ces décès surviennent en Afrique Subsaharienne en particulier chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Le paludisme tue un enfant toute les 30 secondes...

Aucun vaccin n'est aujourd'hui disponible, mais il existe des moyens efficaces pour la prise en charge et la prévention de la maladie. Cependant ils ne sont pas toujours disponibles et accessibles notamment pour les populations les plus vulnérables.

L'OMS modifie ses recommandations pour le traitement des enfants

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) recommande désormais de l'Artesunate injectable qu'elle juge plus efficace et plus facile à administrer que la quinine injectable ordinairement utilisé pour traiter les enfants atteints de paludisme grave, a annoncé

un expert de cette organisation.

Dans ses nouvelles recommandations publiées la dernière journée de lutte contre le paludisme, l'OMS écrit ainsi que "l'Artesunate injectable doit être utilisée de préférence à la quinine pour le traitement du paludisme sévère chez les enfants". Cette recommandation est valable pour les adultes depuis 2006, mais jusqu'à présent, "nous n'avons aucune preuve pour établir une préférence entre l'Artesunate et la quinine pour les enfants", a expliqué le Dr Olumese.

"Nous avons cette preuve depuis novembre 2010 grâce à des études réalisées dans huit (8) pays africains", a-t-il ajouté, faisant valoir que 5 425 enfants de moins de 15 ans avaient été testés. Les études ont ainsi montré, selon l'OMS, que la mortalité des enfants traités avec de l'Artesunate était de 22,5% inférieure à celle des enfants qui avaient reçu de la quinine.

En outre, la quinine doit être administré plusieurs fois par jour, via des perfusions intraveineuses lentes de quatre heures chacune, relève le Dr Awa Marie Coll-Seck, le directeur exécutif du partenariat Faire reculer le paludisme, en partie fondé par l'OMS. La quinine est "un bon médicament, mais qui requiert une infrastructure qui n'existe pas forcément au niveau des communautés", estime le Dr Awa Marie Coll-Seck.

En seulement dix ans, l'Afrique a commencé à se libérer de l'emprise d'une maladie qui sévissait depuis des millénaires, et qui a été éliminée en Europe et en Amérique du Nord il y a plus de cinquante ans. Mais elle a toujours devant elle un travail considérable qui nécessite une intensification massive des efforts, un engagement plus soutenu, ainsi que des innovations si elle veut atteindre les objectifs de 2015, zéro décès.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°124 DE LOTO KADOO DU 06 MAI 2011

Nous sommes le vendredi 20 Mai 2011 et le tirage de Loto Kadoo de ce jour porte N°126.

Le tirage précédent a permis à de nombreux parieurs de la LONATO de devenir les heureux gagnants des lots intermédiaires et de gros lots.

C'est le cas à LOME où nous avons enregistré un lot de 500.000F CFA sur le point de vente 7100 et deux lots de 1.000.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 3715 et 7323.

A KPALIME, le point de vente 7203 enregistre un lot de 750.000F CFA et un super gros lot de 2.500.000F CFA. L'opérateur 4067 recense quant à lui un gagnant d'une somme de 1.250.000F CFA.

Le point de vente 2130 situé à BADOU, a fait le bonheur d'un parieur qui a remporté la somme de 500.000F CFA après avoir misé 2000F CFA.

Avec 200F, achetez votre ticket à trois chances de la Tranche Commune Entente 2011!

Grattez et si vous découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant ! Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Ce n'est pas tout ! Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez: -500.000F CFA

-Un voyage par avion et un séjour dans un pays du Conseil de l'Entente
-Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°126 de Loto Kadoo du Vendredi 20 Mai 2011

Numéro de base

40

41

76

38

13

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 536 de Lotto Diamant du lundi 23 Mai 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**

PUBLICITE